

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE OYRE SEANCE du LUNDI 8 JUIN

N°2020-33

L'an deux mille vingt et le lundi huit juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 2/06/2020

Date d'Affichage: 2/06/2020

<u>PRESENTS</u>: Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BOUCHERON, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

SECRÉTAIRE: Mme Florence GUILLEMOTO,

Nombre de membres en exercice : 15 Qui ont pris part à la délibération : 15

Objet de la délibération : Demande de subvention pour la rénovation d'un bâtiment communal.

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation de la mairie, à savoir la réfection de la toiture ainsi que les travaux dans les locaux (enlèvement de la moquette murale, peintures, travaux d'accessibilité...):

Afin de financer ces travaux d'un montant de 52 396 € HT, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de demander l'aide du Conseil Départemental via la subvention ACTIV, volet 3 ainsi que celle de la préfecture via la subvention DETR.

Ces subventions d'un montant de 33 162 € HT :

DETR : 11 362 €, soit 22%ACTIV : 21 800€, soit 41 %

couvriront 63 % du montant total des travaux.

Les 37 % restant, soit 19 234 € HT seront pris en charge par la Mairie, sur ses fonds propres.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ▶ DECIDE de solliciter le Conseil Départemental ainsi que la Préfecture pour l'attribution de ces subventions.
- > AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la constitution des dossiers.

Au Registre sont les signatures, Pour Copie conforme, En Mairie, le 9 juin 2020

Le Maire,

Gerv WIBAUX

AR PREFECTURE

086-218601862-20200609-D2020_33_01-DE Recu le 11/06/2020